

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 Janvier 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, MANGUELIN, DUMONT, PESTELLE, Mmes MICHAUD, CHAMBAUD, DESSERTINE, AJOUX, DECHAIX, MOISSONNIER

Excusé : Joël FAGNI

Absente : Marianne PIROUX

Secrétaire de séance : Francis PESTELLE

1) Approbation du dernier Conseil

Le procès-verbal du 8 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

-Isabelle Michaud fait remarquer que le compte rendu du 8 décembre dernier a été mis en ligne sur le site de la Mairie avant sa validation en Conseil Municipal.

Le Maire reconnaît que c'était prématuré.

Isabelle Michaud demande à ce que soit rajouté dans le procès-verbal, les interventions de Mireille Ajoux et Francis Pestelle indiquant que :

« Lors des réunions de la commission bâtiments, les conseillers municipaux ne sont pas au courant de tout » .

2) DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti sur la parcelle cadastrée A 1212 d'une surface de 632 m², pour un montant de 289 000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti sur la parcelle cadastrée A 1446 d'une surface de 654 m², pour un montant de 71 940,00 euros.
- Monsieur le Maire informe d'une vente à venir d'un bien cadastré B24 et B25, situé 392 route de la Mitaine

3) RETROCESSION A LA COMMUNE du TENEMENT SIS -LE BOURG

L'EPF de Ain doit revendre au profit de la commune de Marlieux, le tènement sis « Le Bourg » à Marlieux cadastré A N°1407 d'une superficie cadastrale totale de 4908 M2 acquis par acte notarié en date du 25 juin 2013.

Le bien acquis par l'EPF, à la demande de la commune de Marlieux, dans le cadre de son projet de réaménagement des accès de la gare, sera rétrocédé au prix de 60 481,82 euros HT comprenant le prix d'acquisition de 45 448 Euros et les frais supportés par l'EPF de 15 033 .82 Euros

Cette rétrocession s'inscrit dans le cadre de la convention de portage foncier signée entre la commune de Marlieux et l'EPF de l'Ain, en date de 26 novembre 2012, laquelle prévoit un portage de 8 ans.

Compte tenu des annuités déjà versées par la collectivité d'un montant de 52 321.61 euros le restant dû à verser par la collectivité à l'issue de la signature de l'acte sera d'un montant de 7821,15 euros TTC.

En outre la Commune devra également s'acquitter des frais de portage arrêtés précisément au jour de la rétrocession.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer l'acte de rétrocession.

RETROCESSION TERRAIN ZA « les Charpennes »

La commune a inscrit en zone 1AUX dans le PLU une extension de 1,2 HA de la ZA des Charpennes.

L'extension de la ZA est maintenant une compétence de la Communauté de Communes de la Dombes. Pour permettre l'extension de la ZA, la CCCD a dû acheter la totalité de la parcelle agricole (27 775 M2) par l'intermédiaire de L'EPF pour un montant de 97 775,00 euros. La commune ayant souhaité récupérer la partie agricole de la parcelle, l'EPF doit rétrocéder une surface de 15 041 M2 pour un montant de 7 520.00 euros .

A l'unanimité, le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces nécessaires au dossier concernant la rétrocession.

Francis Dumont demande si les baux de pêche sont maintenus. Le Maire répond favorablement.

4)Convention Territoriale Globale

La Convention territoriale Globale est un outil de la Branche Famille de la CAF qui doit assurer une cohérence des interventions, une évaluation commune des besoins et un partage des outils de pilotage et d'évaluation avec les collectivités compétentes. Il remplace le Contrat Enfance jeunesse actuellement en place.

Le CTG permet de :

- développer et coordonner l'ensemble des politiques et des actions sociales et familiales mises en œuvre sur le territoire,
- définir et mettre en œuvre un projet global de territoire en direction des habitants et des familles en cohérence avec le diagnostic des besoins
- gagner en efficience et donner du sens en rationalisant les engagements contractuels.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF qui est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Cette Convention permettra la continuité du financement à Pôle Enfance.

Un changement avec le CEJ : la subvention sera versée directement à l'Association Pôle Enfance à compter de 2022 et non à la Commune.

Convention Groupement de Communes Pôle Enfance Marlieux

Chantal Dessertine rappelle que la convention entre Pôle Enfance et les trois communes Marlieux St Germain sur Renom et la Chapelle du Chatelard doit être renouvelée .

Cette convention délègue à P.E.M qui l'accepte l'organisation et la gestion :

- Du restaurant scolaire
- De la garderie
- Des TAP
- Et des activités extrascolaires

En contrepartie, cette convention définit les modalités de participation financière des trois communes.

Rappel : la subvention versée à Pôle Enfance en 2020 s'élève à 41 500,00 euros.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

5) Comptes Rendus de réunions

▪SIEA Francis Pestelle La fibre sera disponible sur la commune fin 2022. Elle est installée sur demande à Orange.

▪Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 (Le compte rendu a été transmis aux conseillers municipaux) Le Maire rappelle les principaux points :

- Création du Conseil de développement
- Signature de la CTG (Convention Territoriale Globale)
- Le projet de SEM « LEA Les énergies de l'Ain »
- ALEC01 Modification du statut et participation de la Communauté de Communes de la Dombes
- Approbation du règlement concernant la gestion des déchets

Le Maire rappelle que la nouvelle organisation de la gestion des déchets (Redevance Incitative) s'améliore de semaine en semaine, Il remercie les employés communaux qui font le nécessaire pour informer et récupérer les sacs noirs abandonnés. Il rappelle également le changement d'emplacement des poubelles au cœur du village.

Il reste encore quelques points sur les écarts à régler mais des solutions vont être proposées rapidement.

▪Changements de panneaux d'entrée du village

-Route du Bouchoux

Le panneau est déplacé pour être à 200 m du passage surélevé. Le département se charge de la modification.

-Route de Chatillon sur Chalaronne

Le panneau d'entrée du village sera repositionné pour essayer de faire ralentir les véhicules qui malgré le panneau pédagogique arrivent trop vite .

-Route de la Mitaine : Mise en place d'un cheminement doux

Une ébauche a été présentée au Maire par l'Agence d'Ingénierie.

Le cheminement commencerait à droite du passage à niveau jusqu'au niveau du lotissement les jardins de Natacha . Après une traversée sur un plateau surélevé situé à cet endroit , il se prolongerait à gauche jusqu'à l'abribus .

Plusieurs questions se posent :

-Un éventuel déplacement du panneau d'entrée de Marlieux vers le passage à niveau engendrerait pour la commune la charge supplémentaire d'entretien de voirie et des fossés situés dorénavant dans l'agglomération.

La proximité de la voirie et de la berge du renom sur une centaine de mètres pose la question de très importants travaux en cas d'effondrement.

Monsieur le Maire a demandé qu'une convention soit étudiée avec le département.

Isabelle Michaud et Pierre Millet font la remarque suivante : « pourquoi le cheminement n'est pas du même côté ».

■ Les représentants de l'ADEME et de l'ALECO1 accompagnés du cabinet INDIGO sont venus présenter leur rapport quant à l'étude énergétique de la Salle des fêtes. Ils ont travaillé sur la structure, les huisseries et le chauffage actuel.

Il faut que la commune travaille sur les objectifs d'économie d'Énergie qu'elle veut obtenir. En effet il existe des subventions spécifiques pour le chauffage.

Le Maire informe le Conseil qu'il va falloir faire appel à un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour lancer l'appel d'offres pour le choix du maître œuvre.

Francis Pestelle souligne l'intérêt de refaire le parking qui est vraiment très abimé en même temps que les travaux de la salle des fêtes.

Le Maire répond que la réfection des terrasses qui entourent la salle des fêtes est déjà prévue. Le parking n'a pas été budgété à ce jour. La question sera étudiée.

6) Questions Diverses

•Encaissement Chèque Groupama Monsieur le Maire informe le conseil que la Société d'Assurances Groupama a envoyé un chèque de 65 000,00 euros à la commune de Marlieux comme acompte dans le sinistre du bâtiment place du marché à Marlieux. Cette somme est à encaisser au compte 7788 du budget de fonctionnement 2021.

Une réunion de la commission bâtiment sera organisée lorsque le chiffrage de la reconstruction du bâtiment sera connu.

•Devis GIVRE Le Maire propose d'inscrire le nom d'Emile Blanc sur le totem du Jardin du Souvenir. Le Conseil donne son accord pour le devis d'une plaque gravée qui sera installée sur le totem du jardin des souvenirs au cimetière de Marlieux (devis d'un montant de 160,00 euros) après accord de la famille.

Isabelle Michaud : fait remarquer que cette plaque ne devrait pas être installée au jardin des souvenirs mais à l'endroit où les cendres ont été dispersées.

•Devis proposé par le Souvenir Français : Le Conseil Municipal donne son accord pour signer le devis du Souvenir Français pour la remise en état des gravures et rechapissage des tombes et du monument aux morts pour un montant de 524,90 euros TTC.

Pour information le Souvenir Français prend 20 % du devis à sa charge.

Monsieur Cluzel de Saint Paul de Varax a été reçu en Mairie. il propose d'organiser un festival international d'orgue de barbarie à Marlieux cet été.

Isabelle Michaud demande si le Comité des fêtes a été également sollicité pour ce festival.
Le Maire répond que Sylvie Peysson Présidente du Comité des Fêtes était présente lors de l'entrevue .

Francis Pestelle fait remarquer que c'est dommage que l'on accepte ce festival alors que toutes les associations de la commune ont mis leurs festivités en standby avec la Covid.

Le Maire reprend que ce projet est très aléatoire compte tenu du contexte et sera rediscuté éventuellement.

Cuivre en Dombes . Un concert a été proposé à Marlieux le 23 juillet prochain . La encore, tout est soumis à l'évolution de la crise sanitaire.

▪**Distribution des Ouvrages** Le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour leur participation à la distribution du bulletin municipal et du livre « la Petite Histoire de Marlieux » (532 distribués).

Isabelle MICHAUD souhaite des explications sur le financement de ce livre.
Le Maire répond qu'un point financier sera fait lorsque toutes les subventions demandées auront été obtenues.

▪**Elagage**

-Elagage de l'allée des Platanes jusqu'à l'Ecole Saint Jean de Bosco :
L'élagage sera effectué par l'entreprise SAAF d'Attignat pour un montant de 2194,00 euros HT, de plus un bûcheron spécialisé interviendra pour couper les grosses branches et le façonnage des troncs pour 700,00 euros HT.

Le Maire rappelle que deux devis ont été demandés pour des travaux d'élagage sur l'ensemble du village. (Entreprise Rude et Entreprise Rouvière)

Mireille AJOUX fait remarquer qu'Alexandre RUDE a participé financièrement au bulletin municipal.
Le devis de l'entreprise Rude est validé pour un montant de 4730,00 Euro HT.

▪Point sur la crise sanitaire

Valérie Multon fait un récapitulatif du coût financier de la Covid pour la commune

Fournitures d'entretien :	1884,00 euros
Autres fournitures Achat des masques :	3408,00 euros
Remboursement Salle des fêtes :	1053,00 euros
Salaires en plus :	2000,00 euros

Coût diminué par une subvention de l'état de 1600,00 euros pour l'achat des masques

Il faut également noter un manque de recettes par absence de location de la location de la salle des fêtes : environ 7600 euros

▪Remerciements à Pascal Manguelin pour le déneigement en urgence lors de l'épisode neigeux sur la commune , très apprécié par la population.

▪Mireille AJOUX : Qu'en est-il du projet de l'indivision Michon ?
Le Maire répond que nous n'avons pas de nouveaux éléments.

Elle fait remarquer également qu'un locataire de la résidence des Platanes se plaint du manque d'isolation de l'appartement avec des huisseries très abimés et un coût de chauffage très élevé. Le Maire ira voir sur place.

Après la constatation sur place d'une grande humidité des murs dans l'appartement de Madame Chabot Morisseau , une VMC sera installée.

▪Isabelle MICHAUD demande que l'on puisse avoir une visibilité budgétaire sur 5 ans quant aux loyers et travaux fait sur l'ensemble du parc immobilier de la commune.

Valérie MULTON informe que cela pourra être présenté lors du Conseil Municipal de Mars lors du vote du budget.

▪Une commission des chemins est prévue le Samedi 6 février à 9 heures.

Remarque de Pascal Manguelin : la ligne électrique route de Beaumont a été entièrement enterrée, l'entreprise a coupé les poteaux et les a laissés sur place. Une demande sera faite

Remarque de Pierre Millet : le panneau (Route de Beaumont) est descellé. (A vérifier par les agents)

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 22H15